

Les vieux quartiers de Marseille

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **23 (1885)**

Heft 39

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. 50
 six mois 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
 du Canton 15 c. } la ligne ou
 de la Suisse 20 c. } son espace.
 de l'Étranger 25 c. }

Lausanne, le 26 septembre 1885.

Nous avons sous les yeux une lettre de bourgeoisie délivrée à Lausanne en 1768, contenant une clause fort curieuse, qui montre combien on tenait alors à protéger les produits de la contrée contre la concurrence du dehors, et qui aura peut-être quelque intérêt d'actualité à l'approche des vendanges.

Après les formules ordinaires par lesquelles débute tous les actes publics du siècle passé, et l'énumération des privilèges et des charges attachés à la condition de nouveau bourgeois, on lit :

« Ils ne pourront, ni leur postérité, introduire dans cette ville ni dans sa juridiction aucun vin qui ne soit crû dans les limites de la grande Largition, à la réserve de celui de Lavaux, à l'égard duquel ils jouiront du même bénéfice que les anciens bourgeois et citoyens. Et quant au vin de la Côte et autres vignobles dehors du Baillage, ils ne pourront, ni eux, ni leur postérité, en amener aucun tant des vignes qu'ils pourraient avoir présentement, que de celles qu'ils pourraient acheter à l'avenir. Cependant s'ils en héritaient, ou les leurs, quelques unes des anciens bourgeois reçus avant l'ordonnance du 14 juin 1688 ou de leurs successeurs, ils ne pourront, ni leur postérité, en amener que pour l'usage de leurs ménages, de même que de celles qui pourraient leur parvenir par le moyen de leurs femmes, si elles étaient anciennes bourgeoises. Ils seront de plus obligés de se conformer à notre ordonnance du 20 février 1769 qui porte qu'aucun nouveau bourgeois ne pourra faire commerce de vins pour le vendre en détail dans cette Ville et Messellerie pendant dix années à partir du jour de sa réception. »

Les vieux quartiers de Marseille.

À l'apparition de l'épidémie cholérique qui règne actuellement à Marseille, le ministre du commerce voulant constater lui-même l'état sanitaire de cette ville, s'y rendit accompagné de MM. les docteurs Brouardel et Proust. Le résultat de cette visite, publié dans les *Annales d'hygiène*, donne, sur certains quartiers de Marseille, des détails vraiment inouïs et qui ne laissent aucun doute sur la cause de l'épidémie. Nos lecteurs s'en feront une idée par les lignes suivantes que nous détachons du rapport de M. Brouardel. La lecture n'en est certes point agréable, mais elles auront peut-être le mérite de

nous faire mieux apprécier les conditions de salubrité qu'offrent en général nos villes suisses, et l'importance qu'il y a pour nous à leur conserver cette réputation :

« À côté de quelques parties de la ville bien tenues, dit M. Brouardel, nous avons vu des groupes de maisons et des rues dans lesquelles les lois de la salubrité sont absolument méconnues. Les maisons sont hautes, les rues étroites ; dans quelques-unes on pratique le jetage au ruisseau de toutes les immondices de la maison, car celle-ci est dépourvue de cabinet d'aisance, de fosse ou de tout autre moyen d'évacuation.

Dans quelques habitations, une tinette, placée dans une loge dont la porte est tantôt sur la voie publique, plus souvent dans l'allée de la maison, est destinée à collecter les déjections. Toutes répandaient des émanations qui infectaient la maison ou la rue.

Les ruisseaux sont encombrés par des débris de toute espèce. Le vieux port est le réceptacle des égouts qui sillonnent la ville. Les eaux sont noires et répandent une odeur nauséabonde ; leur surface est toujours constellée par des bulles de gaz de putréfaction, qui éclatent surtout dans les parties les plus éloignées de l'embouchure du port. Les canaux d'égout, dont quelques-uns circulent à ciel ouvert, sont dans un état d'infection encore plus révoltant.

Sur la rive du vieux port on nous a montré une maison où logent sept cents habitants. Cette maison, formée d'un corps de bâtiment auquel sont annexées deux ailes à angle droit, possède deux escaliers. Ici, le jetage des immondices ne se fait plus dans la rue, mais dans la cage de l'escalier. Depuis le cinquième étage, tout est projeté sur le palier du rez-de-chaussée, et en temps ordinaire on enlève le tas ainsi formé quand il mesure 1 ou 2 mètres cubes. Lors de notre visite, les paliers étaient relativement propres. La crainte de l'épidémie avait légitimé l'ingérence de l'autorité, et des agents de police en permanence étaient présents pour dresser procès-verbal.

Enfin, nous avons visité, derrière la mairie, une école de petites filles, établie dans une maison étroite et sombre, empestée par l'odeur des cabinets d'aisance, mais empestée surtout par les émanations d'une cour sur laquelle s'ouvrent les fenêtres de l'immeuble. Nous avons tous été douloureusement impressionnés par la vue de cette cour, longue de 20 mètres environ, large de 3 ou 4 mètres, en-

caissée par le plan postérieur de plusieurs maisons hautes de cinq étages. De chacun des logements sortent obliquement sur le mur des gargouilles longues de 50 centimètres à 1 mètre, desquels tombent de toute la hauteur et à l'air libre les liquides et matières pâteuses provenant de ces logements. Outre les gargouilles, il y a quelques finettes desservies par des tuyaux pour collecter les déjections d'une de ces maisons. De cette cour sortent des émanations immondes ; M. le maire nous a dit que, le jour de notre visite, elle était exceptionnellement propre : une brigade d'hommes avait, pendant deux ou trois jours, projeté de l'eau sur le sol cimenté. »

Voici, d'après le professeur Chevreul, quelques conseils aux dames sur la couleur des chapeaux :

« Un chapeau noir à plumes ou à fleurs blanches, ou roses, ou rouges, convient aux blondes.

Il ne messied pas aux brunes, mais sans être d'aussi bon effet. Celles-ci peuvent ajouter des fleurs ou plumes orangées ou jaunes.

Le chapeau blanc mat ne convient réellement qu'aux carnations blanches ou rosées, qu'il s'agisse de blondes ou de brunes. Il en est autrement des chapeaux de gaze, de crêpe, de tulle ; ils vont à toutes les carnations.

Pour les blondes, le chapeau blanc peut recevoir des fleurs blanches, ou roses, ou surtout bleues. Les brunes doivent éviter le bleu, préférer le rouge, le rose, l'orangé.

Le chapeau bleu clair convient spécialement au type blond ; il peut être orné de fleurs blanches, quelquefois de fleurs jaunes ou orangées, mais non de fleurs roses ou violettes. La brune qui risque le chapeau bleu ne peut se passer d'accessoires orangés ou jaunes.

Le chapeau vert fait valoir les carnations blanches ou doucement rosées. Il peut recevoir des fleurs blanches, rouges et surtout roses.

Le chapeau rose ne doit pas avoisiner la peau ; il doit en être séparé par les cheveux, ou par une garniture blanche, ou par une garniture verte, ce qui vaudrait encore mieux. Les fleurs blanches à feuillage abondant sont d'un bon effet dans le rose.

Le chapeau rouge plus ou moins foncé n'est conseillé qu'aux figures trop colorées.

Eviter les chapeaux jaunes et orangés. Se montrer fort réservé vis-à-vis du chapeau violet, qui est toujours défavorable aux carnations, à moins qu'il n'en soit séparé non seulement par les cheveux, mais par des accessoires jaunes. Même précaution à prendre pour les chapeaux jaunes, qu'une brune seule pourra risquer avec des accessoires bleus ou violets. »

Notre modestie et nos souffrances.

Ce que nous craignons le plus dans ce monde, c'est de passer inaperçus dans le troupeau ; et lorsque notre beauté n'est pas de taille à exciter l'enthousiasme d'autrui, nous mettons nos laideurs en évidence pour attirer du moins sa compassion.

A défaut d'éloges, nous nous contentons de con-

dolances : c'est quelque chose encore que l'on grignotte faute de mieux.

Tout nous est bon pour nous faire remarquer ; nous exhibons, nous parons nos douleurs et nos joies avec une égale sollicitude ; nous mettons autant de coquetterie dans nos sourires que dans nos larmes, et il est peu de chagrins assez profonds pour que, le cas échéant, nous ne les transformions pas en panaches. J'imagine que l'on trouverait sans peine des gens de bonne volonté pour se faire couper la jambe devant un public attentif et curieux, dans une salle bien éclairée.

La maladie qui nous frappe n'est jamais celle de tout le monde ; notre cas est unique, le docteur n'y comprend rien, et si nous n'osons dire que nos souffrances dépassent celles de tous les autres, nous prétendons du moins souffrir autrement, d'une façon particulière et véritablement digne d'attention.

Ecoutez deux malheureux : à peine se seront-ils tendu la main qu'il s'établira entr'eux une sorte de rivalité : « Sans doute, dira l'un, votre douleur est cruelle, mais vous ne pouvez savoir ce que je ressens ; si je vous disais !... Vous trouverez des consolations ; je n'en ai plus à espérer. Vous êtes atteint ; je suis brisé. »

Quel que soit le terrain où l'on se rencontre, on n'aime pas que le voisin vous dépasse, et je suis certain que, sur le champ de bataille, il s'est trouvé des mourants qui employaient leur dernier souffle à discuter la grosseur du boulet qui les avait atteints.

(*Tristesses et sourires*, G. DROZ.)

Une leçon de politesse.

Dans ses études sur la vie anglaise, M. Max Oreill, raconte cette charmante anecdote :

« En séjour au fond d'une campagne, chez un fermier qui m'avait offert l'hospitalité de quelques jours, je me promenais un matin en blouse et en chapeau de paille sur la grande route, quand un Anglais m'aborde et me demande quel est le plus court chemin qui conduit au village de M... Je m'empressai de lui donner des détails de toutes sortes ; j'offris même de l'accompagner jusqu'au chemin vicinal qui conduisait à M... Après avoir sué sang et eau pour le renseigner exactement sur l'endroit qu'il se proposait de visiter, je lui tirai mon chapeau. Lui, après avoir lâché un formidable *adh !* pour tout remerciement, continua son chemin.

J'avais parlé français. Je n'ai jamais aimé parler anglais en France aux Anglais que je rencontre : j'aime mieux leur faire parler ma langue. Chacun son tour, n'est ce pas ?

Certes, avec mon accoutrement rustique, je n'avais pas l'air d'un dandy ; mais, en France, nous avons conservé cette vieille habitude de dire *merci* même à nos inférieurs.

Mon insulaire ne comprenait probablement pas cela. Je le rappelai :

— Pardon, lui dis-je...

— Aôh !... mon ami... oui... je savé ce que vo volez... je demandé pardon...

Et sans en dire davantage, il tira de sa poche une